VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Company

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ALBERT C. PHELPS

No [illegible] Cour Civile de District [illegible] Division A.

Le Contenu de la Résidence 3317 rue Collège, consistant de Meubles et Effets Mobiliers,

Sera vendu à la Bourse d'Encan de Stern [illegible]

MARDI, LE 5 OCTOBRE, A 11 HEURES A. M.

PAR STERN'S AUCTION CO., JACOB STERN, Encanteur. MARDI, le 5 octobre à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de Cour, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour rendu le 24 septembre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée, le tout ci-après décrit, à savoir:

Une certaine terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 624, borné par la rue Gravier, 1 arpent, une ruelle, les rues Gayoso et Dupré, lequel lot de terre est désigné par le No 12 et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Gayoso sur 114 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant. Le acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente par devant Rolla H. Tichenor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CO., 838 rue Gravier.

7 sept—7 12 19 26—oct 3 6

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX SPLENDIDES CARRÉS DE TERRE

Rues Général Taylor, Berlin, Rocheblave et Dorgenois.

Et avenue Caffin, rues Lamanche, Derbigny et Solidelle.

Succession de Mme A. E. Kuebel.

No 88,731—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Teasier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 19 octobre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu le 13 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1—Le splendide carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Général Taylor, Berlin, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 300 pieds de face rue Rocheblave, 287 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Berlin, 2 0 pieds 8 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur du côté rue Dorgenois environ 65 pieds six pouces sur une première ligne faisant face à la rue Général Taylor, de là, sur une ligne oblique le long de la rue Général Taylor à un coin de la rue Dorgenois, 224 pieds 9 pouces 1 ligne étant la même propriété décrite en détail dans l'acte de vente à Joseph Kuebel, passé pardevant A. Hero Jr. notaire, le 26 mars 1903, et au une vente des héritiers de C. W. Sierry.

Cette propriété est accessible par la ligne de chemin de fer de l'avenue Napoléon, et est située dans une partie de la ville qui s'améliore rapidement.

2—Un certain îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 816 sur un plan de J. A. D. Hémécourt voyer daté du 14 avril 1870 et déposé parmi les registres de A. Ducatel, notaire, comme plan No 59 du livre des plans No 7, borné par les rues Derbigny, Solidelle, l'avenue Caffin et un rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots, numérés de de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Caffin et la rue Derbigny et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Derbigny. Les lots 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente-et-un pieds deux lignes de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 11 formant l'encoignure de la rue Solidelle, et le lot 22 formant l'encoignure de la rue Derbigny, trente et un pieds de façade sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) étant plus particulièrement décrite en l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 20 juin 1903, de E. Calotta à Jos. Kuebel.

Une occasion pour spéculation ou placement, certain de s'améliorer.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, 10 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix d'achat. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Catherine Heidenheim.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,154—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par G. Ad. Bieffer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier — Beck, Walshe & Beck, avocats.

2 sept—25 29—oct 4

Succession de Julia O'Neil.

Epouse décédée de Jean Hussey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,970—Division C. — Attendu que Walter Hussey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julia O'Neil, épouse décédée de John Hussey décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — M. D. Dimitry, avocat.

25 sept—25 29—oct 4

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Freed & Co.

Succession de Edward [illegible]

No 90,205—Cour Civile de District [illegible] Division A.

La Résidence Simple à deux Etages en Bois,

No 2927 Rue N. Rempart.

Entre les Rues Press et Montegut

A l'encan MERCREDI, le 27 octobre 1909, à midi.

PAR FREED & CIE, A. A. Freed, Encanteur, 838 rue Gravier.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 21 octobre 1909, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, lot de terre ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Montégut, Rempart, Bourgogne et Press, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par J. A. Gaux, daté du 9 mai 1841 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, quarante quatre pieds huit pouces de face à la rue Rempart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en un, deux ans, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de l'adjudication devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossées portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et légale de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des lieux à date du passage de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Connor, Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.

26 sept—26—oct 3 10 17 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

TERRAIN POUR L'ATELIER RUE GAYOSO

Succession de Sylvia Harris, épouse de Cornelius Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E — No 84,569.

A l'encan le 6 octobre 1909.

PAR A. A. FREED, encanteur, à midi, à notre bureau 838 rue Gravier, en vertu d'un ordre signé le 16 août 1909 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 624, borné par la rue Gravier, 1 arpent, une ruelle, les rues Gayoso et Dupré, lequel lot de terre est désigné par le No 12 et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Gayoso sur 114 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant. Le acquéreur devant assumer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant Rolla H. Tichenor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

FREED & CO., 838 rue Gravier.

7 sept—7 12 19 26—oct 3 6

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

A L'ENCAN—INSTALLATION DE LAITERIE.

MARDI, 5 OCTOBRE 1909, A 11 HEURES A. M.

LA PROPRIÉTÉ DE J. MONICO

Encanteur de la rue Apple et l'avenue Carrollton.

La propriété [illegible] Conditions de la vente: Comptant [illegible] Encanteur.

[illegible] Cour du plus fort montant [illegible] vente.

2 sept—11

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MACHINE PARLANTE,

REGISTRES! REGISTRES! REGISTRES!

MEUBLES DE BUREAU, COMPTES COURANTS

A l'Encan, JEUDI, le 14 Octobre 1909, à 11 heures A. M., [illegible] Rue, No 823 rue Union, sans Limite ni Réserve.

National Automatic Fire Alarm Co. vs New Orleans Talking Machine Co., Ltd.

No 88,815—Cour Civile de District.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 14 octobre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certaines obligations de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, France, St Claude et Mazant, désignés par les lettres S, T et U, dessinés sur un dessin voyer dressé par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire dressé par Wm. V. Reeber, notaire le 17 septembre 1908, d'après cela lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Mazant sur la même largeur dans le fond, et par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots sont composés des lots 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833 déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un an payable en un ou un et deux ans, le crédit, à l'option de l'acquéreur en des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être pardevant Wm. V. Reeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN Encanteur,

331 334 rue Carondelet

A. J. Rossi, avocat pour la demanderesse.

Zengel, Thomas & Nathan, avocats pour la 3rd Dist. Savings Bank & Trust Co., intervenante pour le mineur.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH MORGAN.

No 90,367—Cour Civile de District Div. C.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, maintenant absent en congé, je vendrai sur les lieux, No 2504 rue Dumaine, VENDREDI le 8 octobre 1909, à 11 heures A. M.

Le contenu de la résidence, consistant en ameublement de salon, lit bois d'acajou, armoires à chambres en chêne en bois de noyer magnifique buffet lit tonne bonne, table de cuisine, armoire en bois de pâtre, matelas, bidons, etc., etc., le tout presque neuf.

Conditions—Comptant. Saisie nulle.

WILL J. MORGAN, Encanteur.

Wm V. Reeber, avocat.

25 sept—25—oct 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE MME. MAGDALENA MEDARIS—No 87,046—Cour Civile de District Division E.

Trois terrains désirables,

Troisième District, rue Mount, entre les rues Rempart et [illegible] sud.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Theard, juge de la Section A Cour Civile de District, daté et signé en conséquence le 4 août 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 21 octobre 1909, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certaines obligations de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, France, St Claude et Mazant, désignés par les lettres S, T et U, dessinés sur un dessin voyer dressé par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire dressé par Wm. V. Reeber, notaire le 17 septembre 1908, d'après cela lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Mazant sur la même largeur dans le fond, et par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots sont composés des lots 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833 déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans payable en un ou un et deux ans, le crédit, à l'option de l'acquéreur en des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être pardevant Wm. V. Reeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN Encanteur,

331 334 rue Carondelet

A. J. Rossi, avocat pour la demanderesse.

Zengel, Thomas & Nathan, avocats pour la 3rd Dist. Savings Bank & Trust Co., intervenante pour le mineur.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

J. L. Onorato.

Annonce judiciaire—Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump, Jr., tuteur dativ de Gladys Stewart, No 89,903. Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Résidence double en briques à trois étages, nos 617 et 621 rue St-Joseph, à l'encan à midi, JEUDI le 7 octobre 1909—En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Mme Amelia T. Stewart, tutrice naturelle de Edwin J. Stewart vs Benjamin Crump, Jr., tuteur dativ de Gladys Stewart, possier No 89,903, ledit jugement rendu en conséquence le deuxième jour de septembre 1909 et signé le 2 septembre 1909 et ledit ordre étant adressé à J. L. Onorato encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI 7 octobre 1909, la propriété ci-après décrite, comme suit:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St Joseph, Julie et St Charles, désigné par les lettres "F" et "G", sur un plan dressé par Hunter St Ward, voyer, daté du 1er mai 1888. Un devis certifié de cela est annexé à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 28 février 1891 mesurant comme suit: Le lot "F" mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles et est contigu au lot "G". Le lot "G" mesurant 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot "G" aya 11 mètres d'une allée sur son côté le plus près de la rue St Charles 5 pieds 7 pouces 4 lignes en largeur s'ouvrant en la rue St Joseph. Les bâtisses sur ces deux lots, portant les numéros municipaux 617 et 621 rue St Joseph.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, avec billets portant huit pour cent d'intérêt par an sur un quart de la portion du crédit, et sept pour cent par an d'intérêt sur trois quarts de la portion du crédit, garantis par hypothèque spéciale et légale de vendeur sur la propriété vendue; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse T. Cuneo, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 (ne portant aucun intérêt) au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

5 sept—5 12 19 26—oct 3 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Heintz et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,501 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Heintz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. Alexander Bahns, avocat.

30 sept—30—oct 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES. | ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une succession de valeur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No [illegible] Succession de Mme Elizabeth C. Herbst. Argent en banque $9,803 06.

Meubles et mobiliers au domicile de la défunte No 1720 rue Constantinople, Nouvelle-Orléans, $271 00, 13 actions du stock de la Lafayette Fire Ins. Co. $2,500 00, dix actions du stock de la Hibernia Bank & Trust Co. à $525 par actions $5,250 00.

100 actions communes du Stock N. O. Railways & Light Co., $1,950.

10 actions de Stock N. O. Land Company, $2,970.

1 billet de Mme Andrews $3,825,13.

Réclamation sur le procès de James H. Maloney vs Maison Blanche $2,000.

Procès Joe H. Maloney vs Mme H. Schwartz $13,500.

1° Un terrain borné par les rues Camp, Julie, St Charles et St Joseph, soixante quarante deux pieds huit pouces de face à la rue Camp, sur une rue Julie et St Joseph sur 173 pieds de profondeur, tel qu'enregistré dans le livre 119 folio 187 $4,000.

2° Une moitié indivise du 3 terrains A, B, C sur un devis annexé à un acte d'achat 11 avril 1886, en l'îlet borné par les rues Joséphine, Magasin, Camp et St André, le lot A ayant quarante sept pieds neuf pouces quatre lignes de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt treize pieds sept pouces quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Magasin, cent quatre vingt onze pieds six pouces et quatre lignes sur le côté le plus éloigné du lot B. Le lot B mesurant trente huit pieds, onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt onze pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot C. Le lot C mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot B, cent quatre vingt onze pieds deux pouces et quatre lignes sur le côté près de la rue Camp, acquis par J. H. Maloney de Henry Abraham par acte passé pardevant J. Bandermagel, notaire, le 11 avril 1886 enregistré livre 128 folio 244 $5,500.

3° 2 terrains dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Peniston, Jersey et Annonciation et Lavée, No 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 sur un devis de D. Hémecourt du février 1867, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, 17 avril 1877 de la vente de Frederick Wintz à Marie Claire Rocheteau, le lot 11 ayant trente pieds de face à la rue Jersey, trente pieds six pouces et deux lignes dans le fond, cent cinquante-deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur.

Le lot 13 ayant trente et un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Levée, trente pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond, cent trente cinq pieds un pouce et cinq lignes du côté de la division du lot 12 et cent trente neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté le plus près de la rue Amélia.

Le lot 14 formant l'encoignure des rues Levée et Amélia ayant trente deux pieds deux pouces de face à la rue Amélia, dix neuf pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot 15, quatre vingt quatorze pieds trois pouces et deux lignes à la rue Levée.

Les lots 15 à 23 inclusivement ont chacun quatre vingt treize pieds, trois pouces de profondeur par les façades suivantes à la rue Amélia.

Lot 15 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 16 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 17 vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Lot 18 vingt neuf pieds dix pouces et quatre lignes.

Lot 19 trente pieds et quatre lignes.

Lot 20 trente pieds trois pouces et quatre lignes.

Lot 21 vingt neuf pieds neuf pouces et quatre lignes.

Lot 22 trente pieds six pouces et quatre lignes.

Lot 23 trente et un pieds cinq pouces et quatre lignes.

Acte passé pardevant Morgan Gurley le 31 juillet 1893, enregistré livre 136, folio 108, $12,000.

4° Un terrain dans l'îlet 73 borné par les rues Joséphine, Chippewa, Jackson et Annonciation étant une partie du lot 7 et formant l'encoignure des rues Joséphine et Annonciation, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine sur cent-quatre vingt-treize pieds de profondeur, $1,800.

5° Les lots 24 et 25 dans l'îlet 102 borné par les rues Annonciation, Joséphine, St André et Laurel. Le lot 24 formant l'encoignure des rues Annonciation et Joséphine et ayant quarante et un pieds deux pouces à la rue Annonciation sur cent pieds à la rue Joséphine quarante pieds onze pouces de largeur dans le fond. Le lot 25 mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur cent pieds de profondeur, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond. Acquis de James M. Connor le 14 mars 1905 enregistré livre 221, folio 312, $3,300 00.

6° Lot No 3 dans l'îlet borné par les rues Washington, Q. Grième, Rampart et Saratoga mesurant trente pieds de face à la rue Washington sur cent dix pieds, entre lignes parallèles face pardevant R. J. Maloney, livre 183, folio 528—$1,800.

7° Le lot A dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Sixième et Washington Avenue, ayant quarante deux pieds de face à la rue Annonciation, par cent soixante pieds, sept pouces et une et 1/2 ligne de profondeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent soixante pieds, sept pouces et deux lignes sur la ligne la plus proche de la rue Sixième, acte pardevant R. J. Maloney, 26 mars 1902, enregistré livre 187, folio 79, $3,000.

8° Le lot 1 dans l'îlet borné par les rues Julie, Baronne, Girod et Carondelet, mesurant trente et un pieds cent et cinq millièmes de pouces de face à la rue Julie sur quatre vingt sept pieds dix et cinq huitièmes de pouces de profondeur et façade à la rue Baronne. Acte pardevant Chas. Theard notaire 27 juillet 1896 enregistré livre 161, folio 719 $6,000.

9° Le lot 10 dans l'îlet 166 borné par les rues Peniston, Constance, Laurel et Amelia, ayant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Peniston sur cent quinze pieds quatre pouces et cinq lignes. Acte pardevant R. J. Maloney, 13 mars 1899. Enregistré livre 171 folio 242. $1,600 00.

10° Une moitié indivise du tout du lot 13 et dix pieds du lot 14, mesurant quarante pieds de face à la rue Laurel sur cent vingt-cinq pieds trois pouces. Acte pardevant R. J. Maloney, 20 avril 1899, enregistré livre 171, folio 353, $1,500.

11° Lots 20 et 21 dans l'îlet borné par les St-André, Camp, Chestnut et Josephine, mesurant chacun trente-deux pieds et un six ème de ligne de face à la rue St André sur cent vingt cinq pieds de profondeur. $7,000.

12° Lot rue Dauphine et Iberville dans l'îlet borné par ces rues et Bourgogne et Canal, ayant vingt six pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes, acquis par acte pardevant Theo Gaudet, notaire, 30 septembre 1880, enregistré livre 112, folio 786.—$20,000.

13° Un lot dans l'îlet borné par les rues Canal, Iberville, Dauphine et Bourgogne, étant la quatrième bâtisse de l'encoignure de la rue Iberville et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt-sept pieds. Acte pardevant A. Hero, notaire 2me jour de mars 1880. Enregistré livre 112, folio 247. $25,000.

14° Lots 8, 9 et 10, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Jackson et Joséphine, ayant chacun trente et un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Joséphine sur cent vingt-sept pieds six pouces et cinq lignes, le lot 8 formant l'encoignure des rues Camp et Joséphine. Acte de vente pardevant Theo. Gaudet, notaire, 17 avril 1873, livre 101 folio 720. $9,000.

15° Lot 25 dans l'île 27, borné par les rues Camp, Magasin, Joséphine et St André, ayant trente-et-un pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur cent six pieds six pouces et sept lignes et trente et un pieds dix pouces et trois lignes de largeur dans le fond. Contrat de Vincent Leclerc, livre 324 folio 403—$1,600.

16° Lots 3 et 4 dans l'îlet borné par les rues Julie, Baronne, Girod et Carondelet, mesurant trente et un pieds cent et cinq millièmes de pouces de face à la rue Julie sur cent vingt sept pieds dix et cinq huitièmes de pouces de profondeur sur l'autre côté le plus près de